



**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
(FSAS-CGTG)**

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com
www.veyatifsascgtg.org
Siret : 798 550 497 000 19



A propos

D'une prétendue « grève illicite » à la Clinique "Les Eaux-Clares" !

La FSAS-CGTG a eu l'occasion – le 20 Septembre dernier - de faire une mise au point fédérale sur le climat social au sein de la Clinique « *Les Eaux-Clares* ». Cette mise au point faite, les camarades de la section FSAS se sont réunis, le vendredi 23 Septembre et ont décidé d'une grève reconductible à compter de ce même vendredi. Ce mouvement a fait l'objet d'une déclaration de grève écrite avec un cahier de revendication listant, en premier lieu, l'arrêt des licenciements entrepris contre trois de nos camarades et deux autres collègues.

Nous rappelons, et contrairement à la note de service de la Direction, **qu'aucun préavis de grève n'est obligatoire dans le secteur privé**. Faire référence à l'article L2512-1 du code du travail est encore une fois tendancieux, ce qui démontre soit l'absence totale de maîtrise de la Direction de cette Clinique sur la question, soit une volonté de semer le trouble dans la tête des salariés. En effet, que dit l'article en question, partie intégrante d'un chapitre traitant de l'exercice du Droit de grève ? :

« *Les dispositions du présent chapitre s'appliquent :*

- 1° *Aux personnels de l'Etat, des régions, des départements et des communes comptant plus de 10 000 habitants ;*
- 2° *Aux personnels des entreprises, des organismes et des établissements publics ou **privés lorsque ces entreprises, organismes et établissements sont chargés de la gestion d'un service public.*** »

Ainsi donc, selon la lecture obstinée du Directeur, la Clinique serait en charge de la gestion d'un service public ? Travailler sous agrément de l'A.R.S. et être financé par des fonds publics feraient de la Clinique une entreprise sous contrat de délégation de service public ? Nous invitons le Directeur à vérifier la définition d'une M.S.P. (Mission de Service Publique) qu'il semble sciemment confondre avec la D.S.P. (Délégation de Service Publique) et, s'il s'entête, à donner à son personnel les droits afférents dont les 40 % de vie chère, comme c'est le cas pour la SMEAG. A moins qu'il nous démontre que les comptes de la Clinique sont supervisés par le trésor public.

Par contre, nous avons noté durant la grève nombre de pratiques, dont cette tentative d'induire en erreur, **qui relèvent de l'entrave à l'action syndicale et du pénal**... A bon entendeur, salut ! Aujourd'hui, les camarades en mouvement ont décidé de **suspendre** leur grève et d'ouvrir les négociations. Une suspension n'est pas une fin, les camarades de la section FSAS ont fait preuve d'une volonté de négocier, la Direction devrait ouvrir les yeux et ne pas jeter de l'huile sur le feu...

La FSAS-CGTG appelle le personnel **à ne pas se laisser intimider et à se mobiliser pour connaître réellement la santé financière de son outil de travail... Si i ni pou zwa, dwètèt ni pou kanna !**

La FSAS réaffirme qu'elle n'acceptera jamais que ses camarades soient victimes d'arbitraires et que les travailleurs soient tournés en bourriques pour les écarter des bénéfices qu'ils contribuent largement à produire.

Basse-Terre, le 30 Septembre 2022

